

Décision n° 2015-1638
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 18 décembre 2015
abrogeant les décisions n° 2010-1338 en date du 14 décembre 2010
et n° 2012-1269 en date du 16 octobre 2012
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société TDF
pour un réseau ouvert au public du service fixe
dans les départements du Rhône (69) et de la Haute-Savoie (74)

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2010-1338 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 décembre 2010 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société TDF pour un réseau ouvert au public du service fixe dans le département du Rhône (69) ;

Vu la décision n° 2012-1269 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 16 octobre 2012 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société TDF pour un réseau ouvert au public du service fixe dans le département de la Haute-Savoie (74) ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 8 décembre 2015 de la société TDF, reçue le 9 décembre 2015 ;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 13-0687 du 19 juillet 2013 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société TDF ;

Décide :

Article 1 – Les décisions n° 2010-1338 en date du 14 décembre 2010 et n° 2012-1269 en date du 16 octobre 2012 susvisées sont abrogées à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société TDF.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l'accès mobile
et des relations avec les équipementiers

Annexe 1 à la décision n° 2015-1638 en date du 18 décembre 2015
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Liste des liaisons supprimées et des fréquences restituées

| Ref ARCEP | Ref OPE | Site A | Frq A (MHz) | BW (MHz) | Frq B (MHz) | Site B | Statut ARCEP | Date AUF Initiale | Ref ARCEP AUF Initiale |
|------------------|----------------|----------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------------|
| TD003208 | 6736-6737 | LYON COURS LAFAYETTE | 18744.3750 | 13.750 | 17734.3750 | LYON CUIRASSIERS | S1 - Annulé | 09/12/2010 | 2010-1338 |
| TD003706 | 7818-7819 | S GERVAIS LES BAINS VEROCE | 8120.0000 | 28.000 | 8328.0000 | PASSY CURIE | S1 - Annulé | 16/10/2012 | 2012-1269 |
| TD003707 | 7820-7821 | PASSY CURIE | 17741.2500 | 27.500 | 18751.2500 | PASSY CHEMIN DE BAY | S1 - Annulé | 16/10/2012 | 2012-1269 |